Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261110-DEL13101126DEIN-DE

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

***Date de* convocation : 02 novembre 2026**

Le dix novembre de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire , Monsieur PRÉ Jean-Marie, Adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Monsieur BONSIGNE Bruno, Madame GOARDON Virginie, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame KERDREUX Marine, Monsieur LE LAY Laurent, Madame Edwige LEPOT, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle.

Procuration : Madame Brigitte NICOLAS a donné procuration à Madame Monique HASCOËT

Secrétaire de séance : Madame HASCOËT Monique est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-2026-1011-1-SDEF : autorisation de signature d'une convention
-2026-1011-2-Ligne directrice de gestion –information de l'assemblée délibérante
-2026-1011-3-Elections –instauration de l'IFCE pour les cadres A
-2026-1011-4-Prix des services publics communaux pour 2027
-2026-1011-5-Prix des terrasses
-2026-1011-6-Autorisation de signature de l'avenant au contrat de groupe MNT
-2026-1011-7-Dossier berger Levrault –autorisation de signature du contrat de renouvellement de la prestation
-2026-1011-8-Octroi d'une subvention à Force T QUIMPER pour le Téléthon
-2026-1011-9-Octroi d'une subvention supplémentaire au CCAS
-2026-1011-10-aménagement bourg –terrassement
-2026-1011-11-Autorisation de signature des conventions avec le SDIS à l'occasion des « Illuminations » et avec la Protection civile de BREST
-2026-1011-12-Décisions modificatives au budget –DM 9-10-11
-2026-1011-13-Autorisation au Maire pour engager liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
-2026-1011-14-dossier location U véhicule FORD –autorisation de signature
-2026-1011-15-Groupama : autorisation de signature du contrat d'assurance pour le véhicule de location U
-2026-1011-16-renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du forfait de post paiement avec l'ANTAI à compter du 01 janvier 2027
-2026-1011-17-Autorisation accordée au Maire pour formuler des demandes de subventions auprès du département pour l'acquisition de 2 climatiseurs
-2026-1011-18-Autorisation de signature d'une convention avec Objectif Emploi Solidarité pour 2027
-2026-1011-19-Produits divers de gestion courante, transaction avec le CMB
-2026-1011-20-Eclairage de Noël –autorisation de signature des conditions proposées par l'entreprise Dédé FEREZOU
-2026-1011-21 –Autorisation de signature du règlement de mise à disposition d'une scène mobile par le Conseil Départemental du Finistère
-Affaires diverses

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261110-DEL13101126DEIN-DE

-13-2026-1011-13-AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Monsieur Le Maire informe les élus que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité ou de l'EPCI peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci dessus.

Situation ce jour après adoption des DM ci-dessus

NUMERO COMPTE	LIBELLE	SOMME VOTEE	QUART
202	FRAIS REAL DOC URBA	37 811.57 €	9 452.89 €
2031	frais etude	9 899.20 €	2 474.80 €
2041582	autres groupements-batim install	47 907.02 €	11 976.76 €
2051	concessions et dts	16 533.20 €	4 133.30 €
2111	terrains nus	28 000.00 €	7 000.00 €
2128	autre agcemt	153 671.03 €	38 417.76 €
21318	autres batimts publics	37 428.01 €	9 357.00 €
21538	autres réseaux	7 159.60 €	1 789.90 €
215738	autres mat et outillage	44 704.23 €	11 176.06 €
21611	biens histor et cult	10 500.00 €	2 625.00 €
21838	mat informatique	4 100.00 €	1 025.00 €
2188	autres immo corporelles	70 939.57 €	17 734.89 €
2315	inst mat et outill technique-MOD	2 400.00 €	600.00 €
2313	constructions	559 803.39 €	139 950.85 €
2315	inst mat et outill technique	378 281.54 €	94 570.39 €
PAR OPERATION	détail compte 2315 et 2313		-
19 TRAVX EGLISE	COMPTE 2313	559 803.39 €	139 950.85 €
15 VOIRIE	COMPTE 2315	93 180.88 €	23 295.21 €
23EMBELLISSMT BOURG	site exception PDV	73 599.76 €	18 399.94 €
26KERGUENOLE	COMPTE 2315	5 000.00 €	1 250.00 €
27aire de camping car	COMPTE 2315	7 625.90 €	1 906.48 €
29 site exception PDV	compte 2315	28 525.00 €	7 131.25 €
31 Shema mob active site exception PDV	compte 2315	170 350.00 €	42 587.50 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261110-DEL13101126DEIN-DE

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à, pour 2027, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2026 -situation ce jour.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Vote quart des dépenses	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire, Thierry CAUBET

